

L'an deux mille-vingt-quatre, le mardi 9 juillet à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Date de la convocation : Vendredi 28 juin 2024.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Jean-Marc ETAIX, Laurine BOLLON, Claudine BOLLIET, Florian DEREYMEZ, Sébastien EJARQUE, Nicolas GACHE, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

Membres absents ayant donné procuration :

Florian LAVAUD à Nicolas GACHE.
Stéphanie CHALBOS à Sandrine GANDY.
Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.
Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.
Patrick MILLION-BRODAZ à Sébastien EJARQUE.
Annabelle GARIN à Claudine BOLLIET.

Membres absents : Robert LEGRAND.

Désignation du secrétaire de séance : Sandrine GANDY.

Membres en exercice : 23

Présents : 16

VOTE : 22

pour : 22

contre : 0

abstention : 0

Budget principal – Décision modificative n°2.

Vu l'exposé du Maire,
Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 au budget principal 2024 telle que suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
011 – Charges à caractère général	613 – Locations	+ 5 000.00€
	622 – Rémunérations intermédiaires et honoraires	+ 1 300.00€
023 – Virement à l'investisst	023 – Virement à la section d'investissement	+ 61 239.00€
RECETTES		
Chapitre	Article	Montant
73 – Impôts et taxes	73223 – TADE	+ 57 539.00€
74 – Dotations et participations	744 – FCTVA	+ 1 500.00€
75 – Autres pdts de gestion c.	75888 – Autres produits de gestion courante	+ 8 500.00€

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 073-217303304-20240709-DEL1_9_07_24-DE

Section d'investissement :

DEPENSES			
Opération	Chapitre	Article	Montant
31 – Administratif scol	21 – Immo. corporelles	2157 – Matériel et outil. techn	- 10 000.00€
37 – Bâtiments div.	21 – Immo. corporelles	2115 – Achat terrains bâtis	+ 4 000.00€
		2184 – Matériel de bureau et mobilier	+ 1 500.00€
95 - Ecoles	23 – Immo. en cours	231 – Immo corp. en cours	+ 1 000.00€
	10 - Dotations	10226 – Taxe d'aménagement	+ 44 500.00€
RECETTES			
Chapitre		Article	Montant
10 - Dotations		10222 - FCTVA	+ 3 800.00€
		10226 – Taxe d'aménagement	- 24 039.00 €
021 – Virement du fonctionnement		021 – Virement section de ftt	+ 61 239.00€

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des ajustements de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024.

Suivent les signatures au registre,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
François MOIROUD.



Le secrétaire de séance,
Sandrine GANDY.



Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 073-217303304-20240709-DEL1_9_07_24-DE

L'an deux mille-vingt-quatre, le mardi 9 juillet à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Date de la convocation : Vendredi 28 juin 2024.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Jean-Marc ETAIX, Laurine BOLLON, Claudine BOLLIET, Florian DEREYMEZ, Sébastien EJARQUE, Nicolas GACHE, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

Membres absents ayant donné procuration :

Florian LAVAUD à Nicolas GACHE.
Stéphanie CHALBOS à Sandrine GANDY.
Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.
Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.
Patrick MILLION-BRODAZ à Sébastien EJARQUE.
Annabelle GARIN à Claudine BOLLIET.

Membres absents : Robert LEGRAND.

Désignation du secrétaire de séance : Sandrine GANDY.

Membres en exercice : 23

Présents : 16

VOTE : 22

pour : 22

contre : 0

abstention : 0

Budget chaufferie – Décision modificative n°1.

Vu l'exposé du Maire,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 au budget chaufferie 2024 telle que suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
66 – Charges financières	661122 – ICNE N-1	+ 1 082.35 €
042 – Opérations ordre entre sections	6811 - Dotations amortissement	+ 1 175.67 €
023 – Virement à l'investisst	023 - Virement à la section d'investissement	- 1 175.67 €
RECETTES		
Chapitre	Article	Montant
70 – Produits services et ventes	707 – Vente de marchandises	+ 1 082.35€

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 073-217303304-20240709-DEL2_9_07_24-DE

Section d'investissement :

DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
Néant	Néant	Néant
RECETTES		
Chapitre	Article	Montant
021 – Virement du fonctt	021 - Virement de la section de fonctionnement	- 1 175.67 €
040 – Opérations ordre entre sections	28181 - Installations générales, aménagement div.	+ 592.03 €
	28158 – Autres installations, outillages techniques	+ 277.64 €
	28183 – Matériel de bureau et informatique	+ 306.00 €

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des ajustements de crédits suivants, sur le budget chaufferie de l'exercice 2024.

Suivent les signatures au registre,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
François MOIROUD.



Le secrétaire de séance,
Sandrine GANDY.



Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 073-217303304-20240709-DEL2_9_07_24-DE



L'an deux mille-vingt-quatre, le mardi 9 juillet à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Date de la convocation : Vendredi 28 juin 2024.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Jean-Marc ETAIX, Laurine BOLLON, Claudine BOLLIET, Florian DEREYMEZ, Sébastien EJARQUE, Nicolas GACHE, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

Membres absents ayant donné procuration :

Florian LAVAUD à Nicolas GACHE.
Stéphanie CHALBOS à Sandrine GANDY.
Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.
Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.
Patrick MILLION-BRODAZ à Sébastien EJARQUE.
Annabelle GARIN à Claudine BOLLIET.

Membres absents : Robert LEGRAND.

Désignation du secrétaire de séance : Sandrine GANDY.

Membres en exercice : 23

Présents : 16

VOTE : 22

pour : 22

contre : 0

abstention : 0

Budget chaufferie – Durée d'amortissement des immobilisations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'amortissement est la construction comptable de la dépréciation de la valeur des éléments de l'actif et qu'il permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'instruction budgétaire et comptable M4, liée à la gestion des services publics industriels et commerciaux mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice en vigueur ;


Vu la nomenclature M4 ;

Vu la délibération incomplète du 2 avril 2015 du conseil municipal relative aux durées d'amortissements des biens immobilisables au budget annexe Chaufferie ;

Considérant qu'en application de l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de fixer à 500€ HT le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent en un an ;

Il est proposé de retenir les durées d'amortissements ci-après :

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 12/07/2024
ID : 073-217303304-20240709-DEL3_9_07_24-DE



L'an deux mille-vingt-quatre, le mardi 9 juillet à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Date de la convocation : Vendredi 28 juin 2024.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Jean-Marc ETAIX, Laurine BOLLON, Claudine BOLLIET, Florian DEREYMEZ, Sébastien EJARQUE, Nicolas GACHE, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

Membres absents ayant donné procuration :

Florian LAVAUD à Nicolas GACHE.
Stéphanie CHALBOS à Sandrine GANDY.
Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.
Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.
Patrick MILLION-BRODAZ à Sébastien EJARQUE.
Annabelle GARIN à Claudine BOLLIET.

Membres absents : Robert LEGRAND.

Désignation du secrétaire de séance : Sandrine GANDY.

Membres en exercice : 23

Présents : 16

VOTE : 22

pour : 22

contre : 0

abstention : 0

Avenant à la convention de groupement de commandes avec la Communauté de communes de Yenne pour les travaux d'aménagement du chemin de la Curiaz.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 décembre 2022 portant approbation de la signature d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Yenne pour les travaux d'aménagement du chemin de la Curiaz,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de la Curiaz, plusieurs subventions ont été obtenues. Ainsi, ce projet bénéficie du concours du Département via le Fonds Départemental d'Equipeement des Communes et du concours conjoint du Département et de l'Etat au titre des amendes de police. Ces deux financements sont exclusivement attribués à la commune. De plus, une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux de 110 000€ a été attribuée au groupement de commandes.

Avec l'appui des services de la Direction départementale des finances publiques, une répartition de la subvention étatique a été opérée de la manière suivante :

- Communauté de communes de Yenne : 78 500€
- Commune de Yenne : 31 500€.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 073-217303304-20240709-DEL4_9_07_24-DE

Afin de permettre l'encaissement et la répartition des crédits de la subvention, la convention de groupement de commandes précitée doit être mise à jour par voie d'avenant.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition du produit de la subvention de l'Etat au titre de la DETR ainsi qu'exposée plus haut,
AUTORISE le Maire, ou en son absence la Première adjointe, à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes ci-annexé,
CHARGE le Maire de prendre toute décision et de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures au registre,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
François MOIROUD.



Le secrétaire de séance,
Sandrine GANDY.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 073-217303304-20240709-DEL4_9_07_24-DE

L'an deux mille-vingt-quatre, le mardi 9 juillet à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Date de la convocation : Vendredi 28 juin 2024.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Jean-Marc ETAIX, Laurine BOLLON, Claudine BOLLIET, Florian DEREYMEZ, Sébastien EJARQUE, Nicolas GACHE, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

Membres absents ayant donné procuration :

Florian LAVAUD à Nicolas GACHE.
Stéphanie CHALBOS à Sandrine GANDY.
Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.
Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.
Patrick MILLION-BRODAZ à Sébastien EJARQUE.
Annabelle GARIN à Claudine BOLLIET.

Membres absents : Robert LEGRAND.

Désignation du secrétaire de séance : Sandrine GANDY.

Membres en exercice : 23

Présents : 16

VOTE : 22

pour : 22

contre : 0

abstention : 0

Modification du tableau des emplois suite aux avancements de grade 2024.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants au grade d'avancement.

Considérant que les suppressions/créations de postes effectuées de manière concomitante par délibération dans le cadre d'avancements de grade n'ont pas à être soumises à l'avis préalable du comité technique.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée au 01/08/2024 :

La suppression d'un emploi de technicien territorial à temps complet

La création d'un emploi de technicien territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 073-217303304-20240709-DEL5_9_07_24-DE

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, aux dates précitées.
DECIDE de prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois qui sont inscrits au budget 2024, chapitre 012.

Suivent les signatures au registre,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
François MOIROUD.



Le secrétaire de séance,
Sandrine GANDY.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 073-217303304-20240709-DEL5_9_07_24-DE

Tableau des emplois permanents au 01/08/2024

Catég.	Emplois	Eff Budgétaire	Eff pourvu	Durée hebdo
Filière administrative :				
A	Attaché principal	1	1	35 h
C	Adjoint administ principal 1 ^{ère} cl	1	1	35 h
	Adjoint administ principal 2 ^{ème} cl	1	1	35h
	Adjoint administ territorial	2	2	35 h
Filière technique :				
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1		35 h
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	1	35h
C	Agent de maitrise principal	2	2	35 h
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	2	35 h
		1	1	29 h 17 mn
		1	1	17 h 45 mn
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	35 h
		1	1	17 h 51 mn
	Adjoint technique territorial	3	3	35 h
		1	1	24 h 40
		1	1	32 h
	Adjoint technique territorial (ASSAINT)	1	1	35 h
Filière sociale :				
C	Atsem principal 2 ^{ème} cl.	1	1	30 h
	Atsem principal 1 ^{ère} classe	1	1	35 h
Filière animation :				
C	Adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} classe	1	1	35 h
Filière culturelle :				
C	Adjoint terr. du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1	35 h
Filière police :				
C	Brigadier chef principal	1	1	35 h
		26	25	

Tableau des emplois non permanents

Catég.	Emplois	Eff Budgétaire	Date fin	Durée hebdo
C	Adjoint technique territorial	1	31.08.24	35 h
		1	31.08.24	14 h
		1	01.09.24	16h30
		1	31.08.24	9 h 30
		1	31.08.24	14 h 15
		1	31.08.24	35 h
		1	31.08.24	35 h
	Contrat aidé	1	9 mois ren	22h
	Vacataire	1		1h/jour école
		8		

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 073-217303304-20240709-DEL5_9_07_24-DE